## MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES Régie autonome des transports parisiens

# Décision nº 2008-36 du 19 février 2008 portant délégation de signature (acheteur du groupe de soutien achats) – RATP-ESP

NOR: DEVT0818059S

M. Feredj (Rémi), directeur du département des espaces et du patrimoine (ESP),

Vu le décret nº 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret nº 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret nº 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1<sup>er</sup> janvier 2008 au directeur du département des espaces et du patrimoine par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

### Article 1er

De donner délégation à Mme Mannessiez (Catherine), à l'effet de signer, en son nom :

- 1.1. Tout acte pris lors de la passation des marchés et bons de commande d'un montant inférieur à 50 000 euros, ainsi que des conventions et avenants éventuels.
- 1.2. Marchés d'un montant inférieur à 50 000 euros, bons de commande et conventions ainsi que leurs avenants éventuels.
  - 1.3. Tout acte relatif à la soumission aux procédures de passation de marchés et de conventions.
- 1.4. Les actes nécessaires à l'exécution des marchés, bons de commande et conventions notamment les ordres de service, les décisions de réception des prestations et les décomptes.
  - 1.5. Tout acte nécessaire aux opérations de construction, démolition et aménagement foncier.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mannessiez (Catherine), de donner délégation à M. Le Menach (Gilles), à l'effet de signer tous les actes ou documents dont la signature a été déléguée par la présente décision.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Fait à Paris, le 19 février 2008.

Le directeur du département des espaces et du patrimoine, R. Feredi